

**Ecole maternelle intercommunale Motz - Ruffieux - Serrières-en-Chautagne
Regroupement pédagogique intercommunal Motz - Serrières-en-Chautagne
PROCES VERBAL du Conseil d'école du 6 novembre 2015**

Personnes présentes :

Monsieur ROGNARD Olivier, maire de Ruffieux ;

Madame BIANCHI Brigitte, adjointe au maire de Motz ; Madame NEYRET Virginie, conseillère municipale à Motz

Madame PERRIN Sandrine, adjointe au maire de Serrières

Mmes CURTA Rosemonde, LAVERDURE Cindy, MUGNISY Rose, Monsieur LAVAISSE Laurent, DESLOGES Benjamin, FERAL Bruno, Madame VEIRAS Angélique, Monsieur JABRI Mohamed, Madame SCHOCH Lysielle représentants des parents d'élèves ;

Mmes Lydie GIL, Isabelle KRUPA, et Charline COLLADANT, directrices, Elise CHARPENTIER, Mélanie MARTIN, Nathalie CHIARELLO, Marjorie CURTELIN, Céline VILLEGAS, Céline DUVAL, M. Sylvain GORGES, enseignants, Charline BIR, enseignante stagiaire.

Personnes excusées :

Monsieur Laurent RONCHAIL, Inspecteur de l'Education Nationale ; Mademoiselle PERROUD, déléguée départementale de l'Education nationale ;

PARTIE COMMUNE

➤ **Effectifs et répartitions :**

Ecole maternelle :

PS/MS	PS/MS	MS/GS	MS/GS	TOTAL
Charline COLLADANT & Céline DUVAL (le vendredi)	Céline VILLEGAS & Céline DUVAL (le lundi)	Sylvain GORGES	Marjorie CURTELIN	93
23 élèves (13 PS - 10 MS)	23 élèves (14 PS - 9 MS)	23 élèves (8 MS - 15 GS)	24 élèves 24 GS	

1 élève de grande section a quitté l'école dans la classe de M. GORGES.

Afin de lui permettre d'assurer le service administratif de l'école, Céline DUVAL prend en charge la classe de Charline COLLADANT, tous les vendredis.

Regroupement pédagogique Motz-Serrières :

CP	CP/CE1	CE1 / CE2	CE2/CM1	CM1/CM2	Total
Lydie GIL	Elise CHARPENTIER & Céline Duval	Mélanie MARTIN	Nathalie CHIARELLO & Céline DUVAL	Isabelle KRUPA	Regroupement pédagogique
24 élèves 24 CP	23 élèves 5 CP-18 CE1	23 élèves 9 CE1/14 CE2	24 élèves 9 CE2/15 CM1	23 élèves 12 CM1/11 CM2	117 élèves

NB : un élève de CE1 arrivé à la rentrée des vacances de la Toussaint dans la classe d'Elise Charpentier

➤ **Emplois de Vie Scolaire (EVS):**

L'EVS a pour rôle principal d'assister le directeur d'école dans les tâches administratives. Michèle CORINI assure cette fonction, Les lundis, mercredis, jeudis et vendredis matin à l'école élémentaire de Serrières-en-Chautagne ; les mardis et mercredis matin à l'école maternelle de Serrières-en-Chautagne ; les lundis et jeudis après-midi à l'école élémentaire de Motz. Le contrat de Mme CORINI devrait s'arrêter à la fin de l'année.

➤ **Registre de Santé et de Sécurité au Travail :**

Un registre de santé et sécurité au Travail est mis en place dans chaque école.

Des fiches vierges constituant ce registre sont à votre disposition dans chaque école. Toute personne (personnel, élève, parent d'élève, tout public) fréquentant habituellement ou occasionnellement l'école est invitée à noter, sur ces fiches, les observations ou problèmes qu'elle pourrait rencontrer en matière de sécurité, hygiène et conditions de travail.

Après avoir complété une fiche, vous la remettez au directeur d'école.

Puis la fiche sera traitée par les personnes ou structures concernées.

Le registre est conservé par le directeur d'école ; il assure le suivi des fiches du registre et est aidé dans cette mission par l'assistant de prévention de circonscription (C.P.C. d'Aix les Bains).

Même si la mise en place de ce registre ne suffira pas à résoudre tous les problèmes, nous entrons ainsi tous ensemble dans une démarche de participation, de concertation et d'amélioration en matière de sécurité, d'hygiène et de conditions de travail.

➤ **Evaluations CE2 :**

À la rentrée 2015, a été mise en place une évaluation des élèves de CE2 en français et mathématiques à des fins diagnostiques. Le but est de permettre aux équipes pédagogiques d'identifier les difficultés potentielles de chaque élève et de mettre en place une réponse adaptée. Il n'y a pas de remontée nationale comme précédemment, les résultats restent à l'école et l'équipe de circonscription peut y avoir accès.

➤ **Activités pédagogiques complémentaires :**

Chaque semaine, les élèves peuvent bénéficier d'activités pédagogiques complémentaires organisées par petits groupes pour l'aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages, pour une aide au travail personnel ou encore pour une activité prévue par le projet d'école. Les enseignants effectueront 36 heures de ces activités en présence des enfants et consacreront 24 heures à la concertation et préparation de ces activités.

La réforme des rythmes scolaires ayant pour objectif d'alléger la journée des enfants, il a été rappelé aux équipes enseignantes qu'il était possible de proposer ces activités en même temps que les activités périscolaires.

- **Ecole maternelle de Serrières** : en accord avec la Communauté de Communes, elles ont lieu les mardis de 13h30 à 14h30 pour la classe de Mme CURTELIN et les jeudis, mêmes horaires, pour la classe de M. GORGES. Les enseignants proposent à un groupe réduit d'enfants de bénéficier d'un moment d'activités sur un thème en particulier (période 1 : Attestation de Première Education à la Route / période 2 : Apprendre à Porter Secours). Pour les 2 premières périodes de travail, seuls les élèves de grande section sont concernés. Les enfants de petite et moyenne sections pourront être concernés au début du deuxième trimestre, de 11h30 à 12h00, trois fois par semaine.

- **Ecole élémentaire de Serrières** : en accord avec la communauté de communes, l'aide personnalisée a lieu du mardi 15 septembre au vendredi 18 décembre de 15h30 à 16h30. Mardi pour les CP, jeudi pour les CE1 et vendredi pour les CE2. Chaque classe est partagée en trois groupes homogènes pris en charge par les enseignants pour un travail spécifique en français ou en mathématiques. Les CP travaillent 4 heures sur le graphisme puis 4 heures sur la compréhension de consignes et enfin 4 heures en grapho-phonétique, Les CE1 et les CE2 consacrent 4 heures à la compréhension de consignes, 4 heures à la lecture et 4 heures à la compréhension de problèmes.

- **Ecole de Motz** : les APC du premier trimestre sont consacrées au travail des compétences du B2i. En accord avec la communauté de communes, ces activités sont proposées de 15h45 à 16h45, les mardis et les vendredis dans la classe des CE2/CM1 et les mardis et jeudis dans la classe des CM1/CM2. Pour chaque élève, les A.P.C. ne représentent qu'une heure par semaine et l'équipe enseignante essaie de ne pas pénaliser la participation des élèves aux activités périscolaires.

➤ **Nouveaux programmes :**

De nouveaux programmes officiels ont été élaborés par le Ministère de l'Education Nationale et sont mis en œuvre depuis la rentrée de septembre 2015.

Pour l'école maternelle, il y a un seul et même cycle de la petite à la grande section : celui des apprentissages premiers. La GS s'éloigne donc de l'effet de « primarisation » des années précédentes. Les intitulés des domaines d'apprentissage ont changé mais les contenus sont à quelques détails près identiques. La place primordiale du langage est réaffirmée, une plus grande place est faite à l'importance du jeu et de la manipulation dans les apprentissages. L'évaluation des élèves par l'observation en cours d'activité est privilégiée.

A l'élémentaire, l'enseignement moral et civique se substitue à l'Instruction Morale et Civique. Ce nouvel enseignement est mis en œuvre de l'école au lycée à partir de la rentrée 2015.

L'enseignement moral et civique vise à l'acquisition d'une culture morale et civique et d'un esprit critique qui ont pour finalité le développement des dispositions permettant aux élèves de devenir progressivement conscients de leurs responsabilités dans leur vie personnelle et sociale.

➤ **Nouveau Règlement Intérieur :**

Un nouveau règlement type départemental des écoles publiques de Savoie a été publié.

Pour la maternelle, le règlement intérieur pris en compte est celui qui a été modifié et voté l'année dernière. Le règlement départemental est affiché à l'intérieur de l'école. Toute information relative au fonctionnement général de l'école y est consignée ainsi que dans les cahiers de liaison.

Une proposition de règlement intérieur vous a été fournie lors de la préparation du conseil d'école afin que vous en preniez connaissance avant ce soir. Adopté à l'unanimité.

- **Information concernant les jeux dangereux**: comme annoncé lors du dernier conseil d'école une notice d'information sur les jeux dangereux sera prochainement diffusée via les cahiers de liaison.

ECOLE MATERNELLE DE SERRIERES

➤ **Manifestations et activités :**

- **Bibliothèque et goûter** : un goûter à thème est organisé tous les mercredis (les 4 saveurs, la semaine du goût, la semaine des fruits-légumes-couleurs pour la première période, différentes sortes de confitures pour la deuxième). Tous les jeudis, une sortie à la bibliothèque de Serrières est également mise en place, avec un temps de lecture offerte et de choix d'un livre à rapporter à la maison.

- **Photo de classe** : elle a eu lieu le lundi 28 septembre. La vente des photos sera ouverte jusqu'au vendredi 20 novembre. Les bénéfices récoltés seront destinés à la coopérative scolaire.
- **Semaine du goût** : la semaine du goût a eu lieu du 12 au 16 octobre. Les enfants ont préparé différentes recettes à base de raisin (muffins, jus, gâteaux, raisins secs et frais) qu'ils ont ensuite goûtés.
- **Sortie automne** : l'équipe enseignante a organisé cette sortie mardi 13 octobre. Elle avait pour objectifs principaux la découverte et l'observation d'un paysage automnal ainsi que la récolte d'éléments d'automne.
- **Noël** : les enfants participeront à un spectacle intitulé « Loup croc'notes », proposé par la compagnie Colibri conteur, le mardi 8 décembre matin. Le goûter ainsi que la venue du Père-Noël auront lieu le vendredi 18 décembre après-midi. Nous tenons à remercier les mairies qui financent le goûter ainsi que les cadeaux destinés aux enfants.
- **Activités complémentaires de Noël** : chaque enfant rapportera chez lui un bricolage de Noël et préparera une pâtisserie, vendue au cours du marché de Noël organisé par le Comité de Parents d'Elèves, le samedi 12 décembre, à Motz. Les profits de ces ventes seront destinés à la Coopérative Scolaire.
- **Cycle piscine** : les élèves de grande section de la classe de M. GORGES participeront à un cycle natation au mois de janvier 2016. Les élèves de la classe de Mme CURTELIN y participeront au mois d'avril 2016. Préalablement, les enseignants organiseront une réunion d'information aux parents. La session d'agrément des parents volontaires a eu lieu le vendredi 16 octobre 2015. Une prochaine session aura lieu le 12 janvier 2015. Les enseignants lancent de nouveau un appel aux parents bénévoles qui souhaiteraient accompagner ces séances.
- **Sortie neige** : les enseignants souhaitent organiser une sortie neige au cours de l'hiver prochain. Les manifestations et activités pédagogiques à venir vous seront présentées lors du prochain conseil d'école.

ECOLES ELEMENTAIRES DE MOTZ ET DE SERRIERES

➤ **Activités en commun :**

Cross : le cross cantonal se déroulera le mardi 10 novembre au matin entre Chanaz et Vions. En cas de mauvais temps, il sera reporté le jeudi 12 novembre au matin.

Cartes aux aînés : les élèves des 5 classes confectionneront des cartes de vœux qui seront jointes aux colis préparés et offerts par les communes aux personnes âgées à l'occasion des fêtes.

Brocante « Tout pour l'enfant » : les 2 écoles ont participé à la brocante "Tout pour l'enfant" organisée par le comité des parents d'élèves le 31 octobre 2015. Le bénéfice dégagé lors de cette manifestation qui s'élève à 264,48 € servira à financer une partie des voyages scolaires des deux écoles.

Nous remercions vivement les familles qui nous ont fourni de nombreux objets à vendre.

Marché de Noël : les élèves réaliseront des objets qui seront vendus au marché de Noël organisé par le Comité de Parents d'élèves le samedi 12 décembre. Les profits de ces ventes permettront de financer les sorties.

Fête de Noël : les 5 classes élémentaires (Serrières et Motz) seront rassemblées le vendredi 18 décembre après-midi à la salle des fêtes de Serrières pour assister à un spectacle « Le petit prince et l'aviatrice » par la compagnie des Arts Tikulés. Ce spectacle est financé par les coopératives des 2 écoles. A cette occasion, un goûter et un livre seront offerts à chaque enfant par les municipalités.

➤ **Activités spécifiques à l'école de Serrières**

PEP : l'école a proposé aux enfants et à leur famille d'adhérer aux Pupilles de l'Enseignement Public (PEP). Cette campagne a rapporté 173 € qui ont été versés aux PEP. Celles-ci aident financièrement les familles d'élèves pour le restaurant scolaire, les séjours scolaires avec nuitées, et gèrent le SAPAD : service d'aide pédagogique à domicile pour les enfants, qui ne peuvent fréquenter l'école pour raisons médicales (du CP à la terminale).

Semaine du goût : le 16 octobre 2015, les 3 classes ont reçu une information sur la fabrication des fromages de Savoie suivie d'une dégustation. Cette animation constituait le point de départ du travail mené pour préparer **la classe verte prévue au mois de juin à Arêches**.

Bibliothèque : une sortie à la bibliothèque de Serrières est organisée tous les jeudis.

Interventions théâtre : les interventions d'Olivier Quenard (11 heures par classe) ont débuté le jeudi 1^{er} octobre 2015. Elles se termineront le 31 mars 2016. Une représentation ouverte à tous aura lieu le soir.

Natation : les élèves bénéficieront d'un cycle natation de 10 séances à la piscine d'Aix-les-Bains selon la formule stage c'est-à-dire tous les matins.

CE1/CE2: du 13 janvier au 25 janvier 2016

CP/CE1 : du 26 janvier au 8 février 2016

CP : du 6 avril au 3 mai 2016

➤ **Activités spécifiques à l'école de Motz**

Bibliothèque : chaque classe se rend toutes les deux semaines à la bibliothèque par petits groupes pour emprunter un livre par enfant. L'activité bibliothèque aura lieu désormais chaque vendredi matin.

Natation : le cycle natation a débuté le mardi 8 septembre et s'est terminé le vendredi 9 octobre. Nous nous sommes rendus à la piscine d'Aix les Bains chaque mardi et vendredi après-midi. Le cycle natation s'est globalement bien déroulé même si les horaires de 13 h 30 à 14 h 30 ne convenaient pas et qu'une séance a dû être annulée par manque de parents accompagnateurs.

Le prix des Incorruptibles : cette année, l'école a décidé de participer une fois de plus au prix des Incorruptibles. Le prix des Incorruptibles est une association (loi 1901) créée en 1988. L'association a reçu en 2013 l'agrément de l'Éducation Nationale, en tant qu'association éducative complémentaire de l'enseignement public. L'objectif de ce prix littéraire est destiné à faire percevoir aux lecteurs le livre comme un véritable objet de plaisir et de découverte.

Il y a 5 romans sélectionnés pour les CE2-CM1 et 7 pour les CM2.

Le projet sur les Jeux Olympiques : Tout au long de l'année, nous allons travailler sur ce thème l'histoire des J.O., la géographie (découverte du Brésil pays organisateur des prochains J.O.), le sport (histoire des sports, les règles, les différents sports,), l'informatique (recherche sur le site officiel des J.O. de Rio de Janeiro). Ce projet devrait déboucher sur l'organisation des J.O. de l'école de Motz lors de la fête de fin d'année.

La Maison des jeux Olympiques d'Hiver : vendredi 6 novembre, les 2 classes se sont rendues à Albertville pour visiter la Maison des Jeux Olympiques d'hiver. Au cours de cette visite, les élèves découvriront la naissance des J.O. modernes, les J.O. de 1992 à Albertville.

La classe découverte : elle aura lieu à St François de Sales du 29 au 31 mars sur le thème de la découverte du temps qui passe. Ce séjour est proposé par l'A.S.C.D.

Les élèves travailleront sur l'astronomie (observations au télescope, séance de planétarium), découverte du temps qui passe sur le relief (randonnée à la Margeriaz, dans le sentier souterrain de la Tanne du névé). Le coût de ce séjour est fixé à 146€ par élève, 8€ par jour et par élève sont accordés par le conseil départemental. Une aide de 125 € par classe a été accordée par le Parc du Massif des Bauges. Nous avons également sollicité les mairies.

.....
 ➤ **Coopératives et Association Sportive scolaire :**

Les directrices portent à la connaissance du conseil d'école le bilan financier 2014/2015.

Pour l'école maternelle :

RECETTES		DEPENSES	
Photos de classe, bricolages de Noël, sacs cabas	2 103,07	Achat de produits pour cession (photos de classes, fournitures marché/cadeaux/goûter de Noël, sacs cabas, fêtes des parents)	2 112,18
Subventions Etat, Mairies, CCC	1 243	Sorties, spectacles, intervenants, fournitures scolaires, goûters	2 091,92
Don Comité Parents Elèves	2 320	Cotisations OCCE + assurances établissement (MAE)	222,30
Participation volontaire des familles	760	Frais de tenue de compte	7,80
Produits exceptionnels (échange monnaie / chq pour PEP, remboursement Oralbums,)	39,50	Charges exceptionnelles (adhésion PEP, divers : machine emporte-pièces, cyclos)	1 274,99
TOTAL	6 465,57	TOTAL	5 709,19
BILAN : 756,38			

Pour l'école élémentaire de Serrières :

CHARGES		PRODUITS	
Achat de produits pour cession	1047.69	Vente de produits pour cession	486
Assurances versées	0	Produit des activités éducatives	294.64
Cotisations versées à l'OCCE	146.25	Subventions état, collectivités	1001
Charges des activités éducatives	2873.03	Subventions d'associations	1560
Autres charges courantes	10.4	Participation volontaire des familles	1031
Charges exceptionnelles	558	Produits exceptionnels	45
Achat de biens durables	0		
TOTAL	4635.37	TOTAL	4417.64
BILAN : -217.73			

Les comptes ont été approuvés par l'O.C.C.E.

Association Sportive Scolaire de l'école de Motz : c'est une association loi 1901.

L'assemblée générale a eu lieu le 21 septembre. Le bilan financier a été présenté au cours de cette assemblée. Nous rappelons que l'association sportive scolaire démarre l'année 2015/2016 avec un solde positif de 634,30 €. Au cours de cette assemblée générale, il a été décidé la dissolution de cette association. A partir de cette année scolaire, l'école va adhérer à l'O.C.C.E. pour gérer l'argent.

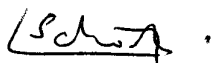
➤ **Prochains conseils d'école :**

Le **vendredi 12 février 2016 à 18h30** à l'école élémentaire de Serrières-en-Chautagne

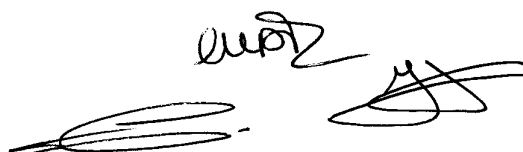
Le **vendredi 3 juin 2016 à 18h30** à l'école maternelle de Serrières-en-Chautagne.

Signatures :

La secrétaire de séance :



Les présidentes de séance :



➤ Réponses aux questions posées par les représentants de parents :

- **Pour une meilleure compréhension du fonctionnement de l'école, pouvez-vous nous fournir une information sur la manière dont sont organisés et planifiés les APC (Activités Pédagogiques Complémentaires) ?**

La réforme des rythmes scolaires ayant instauré une nouvelle organisation des journées scolaires avec l'apparition de TAP (Temps d'Activité Périscolaire), ces derniers doivent être planifiés pour ne pas interférer avec les APC.

Apparemment sous dérogation de la communauté de communes les APC peuvent être organisés pendant les TAP ?

Il faudrait préciser dans le mot à l'attention des parents dont les enfants sont concernés par les APC que leur organisation/planification est faite en accord avec la communauté de communes et que cela ne remet pas en cause les engagements d'assiduité aux TAP pris par les parents chaque trimestre.

Réponse Communauté de communes : Sur demandes de certaines écoles, la CCCh a accepté sous certaines conditions que les APC soient organisées en même temps que les TAP.

Chaque organisation fait l'objet d'une lecture attentive et le cas échéant fait l'objet d'ajustements. La CCCh veille particulièrement à ce que les enfants vivent l'intégralité des différents temps proposés dans une activité (découverte, éveil, apprentissage, finalisation). Quand il y a des APC dans un cycle, les intervenants adaptent les propositions pour que tous les enfants puissent aller au bout de la démarche. Évidemment, les obligations d'assiduité aux TAP ne sont pas opposables à l'inscription aux APC.

- **Est-il envisageable de rajouter dans le règlement de l'école un point qui autorise la communication par l'école des emails des parents aux représentants des parents d'élèves. Par exemple une case à cocher sur le cahier de correspondance. Le but étant de permettre la diffusion aux parents qui le souhaitent du compte rendu du conseil d'école par email de manière systématique.**

Il ne sera pas rajouté de point dans le règlement. Une information sera diffusée dans les cahiers pour signaler que les mairies mettront en ligne le compte rendu des conseils d'école sur leur site.

- **Dans le cadre d'un RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal), le transport entre les deux écoles ne devrait-il pas être direct ? N'y a-t-il pas certains arrêts où il y aurait moins de trois élèves ?**

La charte départementale des transports scolaires n'impose rien en terme d'organisation des circuits. Les choix se faisant en concertation entre l'autorité organisatrice (le département) et la CCCh (autorité organisatrice de second rang, c'est à dire relais local). La seule obligation concerne le trajet de midi, dans la mesure où il y a une cantine (article 2.1.3). Le trajet est alors direct entre l'école de Motz et la cantine.

Sur ce circuit, quelques arrêts comportent moins de 3 enfants (le département fixe d'ailleurs le seuil à 2 (cf art.1.9)). Les élus de la CCCh, en accord avec le département ont décidé de maintenir ces points d'arrêts quand ils se trouvaient sur le trajet et que leur desserte n'impliquait pas un temps de trajet plus long pour les autres enfants.